

Règlement du Championnat Entreprise d'Échecs

Article 1 : Format de la compétition

Le championnat entreprise d'échecs se déroulera selon un format de poules.

- Chaque poule sera composée de 6 équipes.
- Les matchs se joueront en toutes rondes, où chaque équipe affrontera toutes les autres équipes de sa poule une fois.

Article 2 : Cadence de jeu

- La cadence de jeu sera de 12 minutes + 3 secondes par coup.
- Chaque rencontre entre deux équipes se déroulera en aller-retour, permettant à chaque joueur de jouer une partie avec les pièces blanches et une autre avec les pièces noires.

Article 3 : Planning des matchs

Les rencontres dans chaque poule suivront le planning ci-dessous :

Journée 1 :

- Match 1 : Équipe 1 vs Équipe 2
- Match 2 : Équipe 3 vs Équipe 4
- Match 3 : Équipe 5 vs Équipe 6

Journée 2 :

- Match 1 : Équipe 1 vs Équipe 3
- Match 2 : Équipe 2 vs Équipe 5

Règlement du Championnat Entreprise d'Échecs

- Match 3 : Équipe 4 vs Équipe 6

Journée 3 :

- Match 1 : Équipe 1 vs Équipe 4
- Match 2 : Équipe 2 vs Équipe 6
- Match 3 : Équipe 3 vs Équipe 5

Journée 4 :

- Match 1 : Équipe 1 vs Équipe 5
- Match 2 : Équipe 2 vs Équipe 4
- Match 3 : Équipe 3 vs Équipe 6

Journée 5 :

- Match 1 : Équipe 1 vs Équipe 6
- Match 2 : Équipe 2 vs Équipe 3
- Match 3 : Équipe 4 vs Équipe 5

Horaires et rythme des matchs :

- Tous les matchs auront lieu le jeudi à 20h30.
- Le rythme de la compétition sera d'environ un match par mois pour chaque équipe, permettant un déroulement progressif et régulier.

Article 4 : Composition des équipes

- Chaque équipe doit être composée de 4 joueurs titulaires et 2 joueurs remplaçants maximum.

Règlement du Championnat Entreprise d'Échecs

- Une équipe peut inclure jusqu'à 3 joueurs externes, les autres membres de l'équipe devant être des salariés ou collaborateurs de l'entreprise représentée.
- Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule équipe pour toute la durée du championnat.

Article 5 : Critères de classement

Le classement des équipes dans chaque poule sera déterminé selon les critères suivants :

1. Nombre de matchs gagnés.
2. Points individuels (cumul des victoires des joueurs).
3. Résultat des confrontations directes.
4. Sonneborn-Berger (système de départage basé sur les résultats des adversaires battus).

Article 6 : Organisation

- Le calendrier précis et les lieux des matchs seront communiqués avant le début de la compétition.
- En cas de litige, le comité d'organisation sera seul habilité à prendre une décision.